



FAQs des Règles pour la reconnaissance IATF - 3^{ème} édition

Les Règles pour la reconnaissance IATF - 3^{ème} édition, ont été publiées en 2008. En réponse à des questions de certificateurs tierce partie reconnus par l'IATF, les FAQs suivantes ont été établies et approuvées par l'IATF.

Une FAQ est une explication d'une règle ou d'une exigence.

Les nouveautés apparaissent en **bleu**.

Les FAQ 1 à 4 ont été publiées en janvier 2009 et les FAQ 5-7 en mai 2009, la FAQ 8 en octobre 2009 et les FAQ 9-10 et 11 en avril 2010.

Numéro	Référence aux règles	Question	Réponse
1.	Certificat et émission du certificat (5.13.m)	Est-il possible de mener un audit à l'ISO/TS 16949:2002 et à un autre système de management?	<i>Anciennement FAQ 26 des Règles 2nd Edition</i> Si un organisme de certification sous contrat IATF mène un audit à un système de management en plus de l'ISO/TS 16949:2002, les Règles 3 ^{ème} édition pour les certificateurs tierce partie doivent être respectées.
2.	Conduite des activités d'audit sur site (5.8)	Si le client et le Fournisseur sont la même entité juridique, comment le Fournisseur est-il traité dans l'audit du client ?	<i>Anciennement FAQ 6 des Règles 2nd Edition</i> Si le Fournisseur est au même endroit que le client , il doit être audité comme étant une partie du client (cf. Règles §1.0). Si le Fournisseur est situé à un endroit autre que celui du client , il sera considéré du point de vue du SMQ comme un Fournisseur (cf. ISO/TS 16949:2002, §7.4). Dans cette clause (7.4.1.2), le terme « Fournisseur » de l'ISO/TS 16949:2002 désigne des sites où a lieu la production de pièces d'origine ou de rechange spécifiées par le client. Voir aussi définition de

			« fabrication », (cf. ISO/TS 16949 :2002 §3.1.6.)
3.	Plan d'audit _ Tous audits 5.7	Que doit faire un Certificateur lorsqu'un client ne fournit pas toutes les informations requises avant un audit (de surveillance ou de re-certification) ?	<p><i>Le texte de l'exigence 5.7 a été révisé en février 2009. Les nouveautés apparaissent en bleu.</i></p> <p>La planification de l'audit doit être entreprise avant l'arrivée sur le site et doit inclure comme données d'entrée la revue des informations suivantes fournies par le client :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) tous les éléments du système qualité du client mis en place pour répondre aux exigences des clients finaux du secteur automobile qui prennent en compte et reconnaissent la certification à l'ISO/TS 16949:2002 de leurs fournisseurs, même si ces éléments vont au delà de l'ISO/TS 16949:2002 (i.e. les exigences spécifiques client final), b) les processus du client en tenant compte de leur enchaînement et interactions, et incluant les fonctions support hors site, c) les données de performances internes et provenant des clients finaux, les résultats des audits internes du client, de la revue de direction et de toute information pertinente de tous les nouveaux clients finaux depuis l'audit précédent, d) la satisfaction et les réclamations des clients, incluant la vérification des rapports des clients finaux, des tableaux de cotation et des statuts spéciaux, e) le suivi des questions soulevées lors des audits précédents. <p>L'organisme de certification doit entreprendre l'analyse des informations fournies et se baser sur les risques réels ou potentiels pour le client final, les produits et les processus de manière à développer un plan d'audit montrant la hiérarchisation des activités d'audit.</p> <p>Lors de la création du plan d'audit, l'attention doit être portée à l'enchaînement des activités pour obtenir un séquençement évitant les duplications inutiles de visites d'un même processus.</p>

			<p>Note : L'ISO 19011:2002 et le "Guide de l'auditeur IATF pour l'ISO/TS16949" peuvent servir à la rédaction d'un plan d'audit.</p> <p>A la suite de l'activité de planification, le plan d'audit doit être communiqué au client et les dates d'audit doivent être convenues à l'avance avec lui.</p> <p>Dans les cas (pour les audits de surveillance et de re-certification) où toutes les informations requises ne sont pas fournies par le client avant l'audit, l'audit sur site doit commencer par la planification de l'audit en revoyant toutes les informations requises manquantes avec l'équipe de management. Dans ces situations, le temps d'audit supplémentaire pour établir la planification de l'audit sur site doit être ajouté au temps d'audit sur site.</p> <p>Les processus internes de l'organisme de certification doivent démontrer les étapes de collecte et de revue des informations en vue d'établir le plan d'audit avant l'audit sur site.</p>
4.	Maintien de la certification des auditeurs 4.5	Quelle méthodologie est utilisée par l'Oversight Office IATF pour juger la validité des heures de développement continu personnel des auditeurs ?	<p>L'Oversight Office IATF accepte que les heures de Développement Continu Personnel (DCP) soient obtenues de différentes manières, allant d'études personnelles informelles, à des formations formelles en face à face en salle, à la fois sur des sujets indirectes (autres systèmes de management) et des sujets directes (secteur automobile) (Cf. § 10.0 des Règles 3ème édition), en se basant sur le système de comptage suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non Structuré : 3 heures effectives comptent pour 1 heure de DCP Comprend : formations libres et à distance, qui ne sont pas sujet à examen et à une qualification, i.e. lecture sur le lieu de travail de livres professionnels et techniques ou autres publications. • Semi-Structuré : 2 heures effectives comptent pour 1 heure de DCP Comprend : formations libres et à distance, qui sont sujet à examen et à une qualification, i.e. les modules de formation de la plateforme

			<p>IATF, la préparation et la délivrance de conférence ou de cours de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structuré : 1 heure effective compte pour 1 heure de DCP Comprend : formations en face à face qui sont sujet à examen et à une qualification. Animation de réunion professionnelle et participation au développement de normes. <p>L'IATF restreint les heures de DCP Non Structurée à 30% du quota annuel.</p> <p>DCP des auditeurs dans la plateforme de formation de l'IATF (appelée ADP) :</p> <p>Les modules de formation de l'ADP doivent être comptabilisés comme du temps Semi-Structuré, et sont répartis de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ISO/TS 16949 : 4 heures effectives = 2 heures de DCP • Management des non-conformités : 4 heures effectives = 2 heures de DCP • Approche Porcessus : 6 heures effectives = 3 heures de DCP • Outils automobiles : 6 heures effectives = 3 heures de DCP
5.	Eligibilité à la certification selon l'ISO/TS 16949 :2002 1.0	Est-il permis d'après les Règles 3 ^{ème} édition de délivrer un certificat au site d'un constructeur automobile qui produit des véhicules complets ?	<p>Oui, c'est permis.</p> <p>Dans le cas d'un constructeur automobile assemblant des véhicules complets, la « revue de contrat » et le « contrat » sont représentés par les exigences des documents internes du services marketing, précisant le type du véhicule, ses déclinaisons et les volumes.</p>
6.	Vue d'ensemble du processus de retrait de la certification 8.8	Quelle est la définition d'un audit spécial dans le processus de retrait de la certification ?	<p>Un audit spécial est un audit sur site d'un client certifié en réponse à une plainte, ou suite à des changements sur le site du client, ou pour vérifier les actions correctives dans le cas d'une suspension du certificat ISO/TS 16949 du client.</p>

			<p>Pour clarification, une visite sur site (audit de vérification des actions correctives, tel qu'indiqué dans le processus de management des non-conformités (exigence 5.11), souvent appelé « audit de suivi »), fait parti d'un audit initial, de surveillance ou de re-certification, et n'est pas considéré comme un audit spécial.</p> <p>Les pré-audits (exigence 6.3) et les Etape 1 revue de préparation (exigence 6.4) ne sont pas non plus considérés comme des audits spéciaux.</p>
7.	<p>Vue d'ensemble du processus de retrait de la certification 8.8 et Vérification 8.4</p>	<p>Est-ce qu'un audit spécial doit être renseigné dans la base de données de l'IATF ?</p>	<p>Oui. Si le certificat ISO/TS 16949 d'un client est <u>suspendu</u> suite à :</p> <p>1. l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a) réception d'une plainte provenant soit d'un constructeur automobile membre de l'IATF, de l'Oversight Office IATF, ou de tout client automobile final du client, • b) réception de la notification par le client de sa mise sous statut spécial d'un constructeur automobile membre de l'IATF. Le client doit en avertir l'organisme de certification dans les dix (10) jours calendaires ou selon les spécifications du client final, • 8.1 c) diffusion du rapport d'audit de surveillance contenant des non-conformités <p>2. <u>et un audit spécial a été mené sur site afin de vérifier l'implémentation effective des actions correctives.</u></p> <p><u>L'organisme de certification doit entrer cet audit spécial dans la base de données de l'IATF dans les 120 (cent vingt) jours calendaires à compter de l'initialisation du processus de retrait de la certification.</u></p> <p><u>Lorsque l'organisme de certification mène les vérifications des actions correctives <u>hors site</u>, l'audit spécial <u>ne doit pas</u> être entré dans la base de données de l'IATF.</u></p>

8.	Maintien de la certification des auditeurs	Est-ce que les 20h minimum de DCP s'appliquent à tous les auditeurs, ou seulement ceux qui on achevé le processus de re-qualifications (état « vert ») dans l'ADP ?	<p>Oui</p> <p>Le minimum de 20h de formation par année qui doit être une combinaison de sujets directement liés et de sujets indirects, s'applique à tous les auditeurs.</p> <p>Par conséquent, à la fois la formation en face à face pour la qualification des nouveaux auditeurs et les modules de formations dans l'ADP peuvent être comptabilisés dans le calcul des heures définis par la FAQ4 ci-dessus.</p>
9.	Décision de certification 5.12	<p>Que se passe-t-il lorsque la décision de certification n'est pas prise dans les 120 jours requis?</p> <p>Que faut-il faire si un certificat a été diffusé au client?</p>	<p>Si le certificat expire avant la période des 120 jours à compter du dernier jour de l'audit de re-certification, alors la décision de certification doit être prise avant l'expiration du certificat (et par conséquent avant les 120 jours).</p> <p>Si la décision de certification n'est pas prise dans le délai imparti de 120 jours, alors le résultat de l'audit dans la base de données de l'IATF doit être changé en "failed". Le client doit recommencer un nouveau cycle de certification, débutant par un audit initial.</p> <p>Si un certificat a tout de même été diffusé au client suite à une décision de certification tardive prise au delà des 120 jours, alors le certificat doit être retiré (withdrawn).</p>
10.	Audit de transfert 7.0.a	Quelle est la date de départ de la période « des trois dernières années » ?	Il doit y avoir un minimum de trois ans (-3 mois), soit un minimum de 2 ans et 9 mois, entre deux audits de transfert.
11.	Rédaction du rapport d'audit 5.10	Peut-on diffuser un seul rapport d'audit couvrant les audits de plusieurs sites dans le cas d'une « certification société » ?	Non. Chaque audit est considéré comme l'audit d'un seul site . Dans une « certification société », chaque site est considéré comme un site séparé, et de ce fait doit avoir son propre rapport d'audit.